

PARACHA KI TISSA - כִּי תִּשָּׂא

Chabat Para

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente

JERUSALEM Entrée : 17h00 • Sortie : 18h18 **PARIS-IDF**: 18h23 • 19h31 **Marseille** 18h15 • 19h18
Tel-Aviv 17h22 • 18h20 **Miami** 18h07 • 19h00 **Palerme** 17h46 • 18h45

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Les enfants d'Israël sont appelés à faire don d'un demi-sicle d'argent (unité de poids du métal) pour le Tabernacle. Les instructions sont données par D.ieu à Mochè quant à la fabrication des derniers éléments nécessaires pour le Tabernacle :

1. Le « Kiyor », un bassin d'argent dont l'eau servira aux Prêtres pour se laver les mains et les pieds avant le service dans le Tabernacle
2. L'huile d'onction qui servira à consacrer les ustensiles du Tabernacle et à introniser les Prêtres
3. L'encens (« kèrorète ») qui sera brûlé sur l'autel en or.

Des artisans « dotés de sagesse », Bétsalèl et Aholiav, sont désignés pour superviser la construction du Tabernacle et de ses ustensiles. Mais cette construction ne devra pas repousser le Chabat dont le peuple se voit rappeler l'importance. Alors que Mochè ne revient pas à la date à laquelle il est attendu (erreur de calcul du peuple), le peuple fabrique un veau d'or et lui voue un culte idolâtre. D.ieu envisage de détruire le peuple juif mais Mochè, encore auprès de D.ieu, intercède en leur faveur. Puis, il descend de la Montagne avec les Tables de la Loi. Voyant le peuple danser autour de l'idole, il brise les Tables, détruit le veau d'or, et traduit ceux qui se sont rendus coupable d'idolâtrie en justice. Puis, il retourne vers D.ieu et lui dit : « Si Tu ne leur pardonnes pas, efface-moi de Ton livre que Tu as écrit. » D.ieu pardonne mais la faute du veau d'or laissera des traces pour toutes les générations à venir. D.ieu propose d'abord qu'un ange soit présent au sein du peuple juif mais Mochè obtient que D.ieu Lui-même y révèle Sa présence et accompagne le peuple jusqu'à la Terre Promise. Mochè taille de nouvelles Tables de la Loi et monte à nouveau sur la montagne où D.ieu y grave les 10 commandements. Sur la Montagne, Mochè se voit révélés les 13 attributs de Miséricorde Divine. A son retour avec les secondes Tables de la Loi au bout de 40 jours et 40 nuits, le visage de Mochè est tellement lumineux qu'il doit mettre un masque qu'il retire lorsque D.ieu s'adresse à lui et lorsqu'il enseigne la loi au peuple.

« Hachem parla à Mochè : Va, descends (רָד) ! car s'est corrompu ton peuple ... »
(Ki tissa 32, 7)

Après la faute du veau d'or, dans le ciel Hachem s'adresse à Mochè par des paroles dures :

« Descends car ton peuple s'est perverti », avec le Veau d'Or.

Le mot "descends" ('réd') en hébreu est formé des lettres ' réch-ר ' et ' dalét-ד '.

Le livre 'Siftei Da'at' de dire qu'Hachem dit à Mochè : " les Bnei Israël se sont pervertis en intervertissant les lettres ' réch' et 'dalét'.

Comment cela ?

Dans notre paracha, dans le verset (34,14) « Tu ne te prosternas pas à un autre dieu », le mot 'autre' (a'hér- אֲחֵר) est écrit dans le Sefer Torah avec un grand 'réch', afin de ne pas être confondu avec un 'dalét', ce qui donnerait 'é'had' (אֶחָד – un).

Et dans le verset (Vaet'hanane 6,4) « Écoute, Israël: l'Éternel est notre Dieu, l'Éternel est un », le mot 'Un' (é'had'- אֶחָד) est écrit dans le Sefer Torah avec un grand 'dalét', afin de ne pas être confondu avec un 'réch', ce qui donnerait 'a'hér' (אֲחֵר – autre).

Ainsi, selon le 'Siftei Da'at', Hachem dit à Mochè : " les Bnei Israël se sont pervertis en faisant d'un autre l'unique, et de l'Unique un autre...

Qu'un juif n'oublie jamais et ne perde jamais de vue 'qui est Seul l'unique'. Rachi commente (32,34) qu'il n'est pas de punition qui frappe Israël qui ne contienne une part de punition pour le veau d'or (Sanhèdrin 102a).

« le jour de notre anniversaire, notre mazal est puissant. »
(le 'Hida, 'Homat In'ha - Iyov 3)

« Le peuple vit que Mochè tardait à descendre de la montagne, le peuple s'assembla sur Aharon, ils lui dirent : Lève-toi ! Fais-nous des dieux qui marchent devant nous... » (Ki tissa 32, 1)

Du fait que 6 heures se soient écoulées depuis le moment où il pensait (à tort) être celui du retour de Mochè, le peuple demande de fabriquer le veau d'or.

Ainsi, ce sont ces 6 heures de "retard" qui mena à la faute du veau d'or.

Nos Sages enseignent que le respect des 3 fêtes de pèlerinage (Pessa'h, Chavouot et Souccot) est une expiation pour cette faute. Ainsi dans notre paracha (34,23) le sujet des 3 fêtes suit immédiatement le passage de la faute du veau d'or. Celle-ci fut exprimée par l'exclamation des mots (32,4) « *Voici (הנה) tes dieux, Israël* », et les fêtes qui en sont une réparation sont exprimées par les mots (Emor 23,4) « *Voici (הנה) les convocations de Hachem* ».

Il est un principe dans la Halakha selon lequel un interdit s'annule dans un volume de 60 fois plus de permis. Pour annuler et expier la faute du veau d'or commise du fait des 6 heures de retard, il faut donc 360 heures (6x6 = 360) de Sainteté.

Or Pessa'h dure 7 jours, Chavouot dure 1 jour et Souccot dure 7 jours (en ne comptant pas Chemini Atseret qui est une fête à part entière). Soit un total de 15 jours de fête qui constituent en tout 360 heures (15 jours x 24 heures = 360 heures).

C'est ainsi que les fêtes de pèlerinage comptant un total de 360 heures de Sainteté, sont en mesure d'annuler et d'apporter réparation au 6 heures de "retard" à l'origine de la faute du veau d'or. [Chaar hé'hatser] (Source Adaptation Aux Délices de la Torah)

« Certains trouvent la vérité même dans le mensonge; d'autres sont capables de trouver le mensonge même dans la vérité. »
(Rav Menahem Ha-Meïri)

« Et les fils d'Israël verront le visage de Moche, que la peau du visage de Mochè rayonnait, ... »
(Ki tissa 34,35)

Lorsque Moché descendit le 10 Tichri avec les secondes Tables de la loi, son visage rayonnait de la gloire divine (Midrach Tanh'ouma Tissa 43). Il n'en avait pas lui-même conscience, mais la lumière qui émanait de son visage était si intense que les Bnéis Israël n'osaient pas s'approcher de lui (leur crainte était due à leur faute du veau d'or. Auparavant, ils avaient pu voir le feu de l'honneur d'Hachem sans peur, mais après la faute ils tremblaient même devant les rayons de splendeur de Mochè).

Mochè dut voiler son visage, et ne se découvrait que lorsqu'il parlait à Hachem ou quand il enseignait la Torah aux Bnéis Israël (cf Rachi 34,29&33).

Le Rabbi de Loubavitch accorda une fois une entrevue à un homme qui se plaignit, devant lui, d'avoir des mauvaises pensées.

En outre, précisa-t-il, «la vision des yeux suscite la passion »

Le Rabbi lui répondit :

« Vous porterez sur vous une photographie du Rabbi. De cette façon, lorsque vous concevrez de telles pensées, vous pourrez dire à votre mauvais penchant : 'Il me regarde !'. »

La Halakha (Choul'han Aroukh Yoré Déa 141, 4) permet de posséder des photos de Rabbanim (et cela n'est pas de l'idolâtrie). De même il est permis d'avoir des photos de Rabbanim chez soi, qu'il s'agisse d'une photographie, d'un dessin ou d'une peinture.

Posséder des photos de Tsadikim et y attarder son regard influe énormément sur l'âme, et les bénéfices que nous en tirons sont tout simplement extraordinaires (Menou'hat Ahava, vol1, Halah'a Broua - Amira Lanokhri, vol2).

La présence de tableaux de Tsadikim dans une maison influence et imprègne l'atmosphère ambiante. Son bénéfice est d'autant plus grand sur les enfants qui grandissent et évoluent dans une ambiance de sainteté.
(Source adaptation Story Time & Torah Box)

« Lorsqu'un homme aura besoin que l'on agisse pour lui au-delà du naturel, il accomplira alors une grande Mitsva hors de ces limites qui agira En-Haut de la même manière.

Car s'il reste dans le cadre de la nature, tout ce qu'il fera ne portera pas de fruit. »

(le Bné Issakhar au nom de Rabbi Yé'hiehl Mikhal de Zeltchov)

CHABAT PARA (ce Chabat)

Chabat Para précède toujours chabat Ha'hodech (le chabat qui précède Roch 'Hodech Nissan). Ce Chabat, nous lisons dans la Torah (en sus de la section Ki Tissa) la Paracha de la purification par la vache rousse ('Parachat Para' : H'oukat 19, 1 à 22). Elle évoque la nécessité de se purifier du contact d'un mort par le rituel de la « vache rousse » (brûlée, dont les cendres étaient mélangées à de l'eau lustrale) avant de pouvoir procéder au sacrifice de Pessa'h qui a lieu en Nissan.

Selon le Aroukh haChoul'han (685,7), la fonction essentielle de la lecture de parachat Para est de purifier le cœur de ses fautes.

Rabbi Tsadok haCohen de Lublin abonde dans ce sens en rapportant qu'après chaque lecture de la Torah, on lit dans les Prophètes une Haftarah en relation avec cette lecture.

Et d'après cela, il aurait convenu de lire un passage des Prophètes ayant trait à la purification de l'impureté due à un mort qui est décrite dans la paracha Para ! Or, on s'aperçoit que la Haftarah ne fait aucune mention de ce sujet mais seulement de la purification des fautes.

Ainsi, cette lecture possède à elle-seule le pouvoir de purifier le cœur de ses fautes, et de susciter en nous un esprit de pureté.

Selon certains décisionnaires, cette lecture est une obligation de la Torah.

(Source Adaptation Aux Délices de la Torah)

« Il n'est rien qui habitue le cœur de l'homme au mensonge autant que l'orgueil. »

(Rabbi Chmouel de Chokhsov)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Faut-il faire une bérakha sur l'arc en ciel ?

R : Celui qui voit l'arc en ciel récitera la bénédiction « Benit-soit tu ...Qui se rappelle l'alliance, Fidèle à Son alliance et accomplit Sa parole », et même s'il a vu à nouveau l'arc en ciel dans les 30 jours il referra la bérakha [Hazon Ovadia p.470].

Et il est interdit de prolonger la vision de l'arc en ciel, mais on le regardera brièvement, et même si l'arc en ciel n'est pas complet et qu'on n'en voit qu'une partie on devra faire la bérakha [Hazon Ovadia 472].

Q : Concernant la bérakha de l'arc en ciel, est-il permis de dire à un ami qu'il y a un arc en ciel ?

R : Il y en a qui disent qu'il ne faut pas dire à son ami qu'il y a un arc en ciel, et leurs propos ne sont pas exactes concernant la Halakha, de ce fait il est permis de dire à son ami qu'il y a un arc en ciel pour qu'il en récite la bérakha [Hazon Ovadia].

Q : Comment agir au sujet de la bénédiction/bérakha sur la lune en hiver ?

R : On ne fait pas la bénédiction de la lune avant que se soient écoulés 7 jours pleins depuis le Molad (début du cycle de la lune). Et si il y a une crainte qu'en attendant de compléter les 7 jours depuis le Molad on perde complètement l'occasion de faire la bérakha de la lune, il faudra ordonner de faire la bérakha de la lune de suite après 3 jours [Yabia Omer 6, 38].

On ne récitera pas la bénédiction de la lune s'il y a des nuages qui la recouvrent jusqu'à ne pas pouvoir profiter de sa lumière, et s'il y a un léger nuage qui n'empêche pas sa lumière de nous faire différencier une pièce d'une autre on pourra faire la bérakha [Hazon Ovadia Hanoucca p.322].

Celui qui veut faire la bénédiction de la lune et commence la bérakha alors que la lune est découverte tout en sachant que pendant sa bérakha elle sera couverte, a sur qui s'appuyer [Hazon Ovadia Hanoucca p.324].

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5780)

« Mon père m'a enseigné que lorsqu'on fait quelque chose, on doit réfléchir auparavant au fait que c'est comme si cet acte allait être photographié dans les Cieux. »

(le Rabbi de Kopitchnits, Rabbi Avraham Yéhochoua Heschil)

Rien n'est pour rien

Il y a environ 60 ans, deux jeunes étudiants de Yéchiva marchaient dans la ville de Bnéi Brak en Israël, quand tout à coup une vieille dame tomba devant eux, évanouie. Ils appelèrent aussitôt une ambulance qui vint la prendre en charge.

- « Vous la connaissez ? » demandèrent les ambulanciers aux deux jeunes gens, tandis qu'ils faisaient monter le brancard dans l'ambulance, ce à quoi ils répondirent "non". « Et bien venez quand même, il faut que quelqu'un soit avec elle ».

Les deux étudiants montèrent dans l'ambulance et une fois arrivés à l'hôpital, la vieille dame tomba dans le coma ; il semblait clair que cette malheureuse dame n'en avait plus pour longtemps... Les deux avre'hims décidèrent alors de prévenir ses proches, ils trouvèrent une pièce d'identité dans ses effets personnelles et se rendirent immédiatement à son domicile. Une fois sur place, ils croisèrent une voisine qui les renseigna :

- « Oui, c'est la vieille dame du dernière étage, c'est une ancienne déportée de la Shoa. Elle ne sortait presque jamais, il y avait un organisme de h'essed qui lui livrait tous les jours ses repas et c'était à peine si on la voyait. Elle n'a pas de famille.. »

De retour à l'hôpital, les deux avré'hims assistèrent au décès de la vieille dame et, sans famille aucune, décidèrent d'accomplir la mitzvah de s'occuper de son enterrement. Une fois leur intention dévoilée au personnel médical, des médecins surgirent en leur disant souhaiter au préalable procéder à une autopsie, afin de savoir ce qui était arrivé et comment...

- « Pas question ! » s'exclamèrent les deux jeunes gens, « c'est formellement interdit par la Torah ! »

Mais les médecins se montrèrent inflexibles et interdirent cet enterrement sans autopsie. Les ba'hourims contactèrent alors le Steipler, Rabbi Yaakov Yisrael Kanievsky , le père du Rav H'aïm Kaniewski, qui confirma la chose : pas question ! On ne fait pas d'autopsie ! Face au refus réitéré des médecins, il fut alors décidé de déléguer sur place les élèves de toutes les yéchivots de Bnéi Brak afin qu'ils manifestent sur place pour qu'une vieille femme juive soit dignement enterrée selon les règles de la hala'ha. Malgré le grand nombre des manifestants, le service en charge de la vieille dame ne céda pas, alors les rabbanims se rendirent sur place, accompagné du Rav Kaniewski en personne. Et le directeur de l'hôpital céda...

Tous le monde étant sur place, il fut décidé de procéder de suite aux obsèques et que tous accompagneraient la défunte jusqu'à sa dernière demeure. N'ayant aucune famille, ce furent tous les gens présents qui lurent des michnayots pendant son cortège selon l'usage. Des milliers d'étudiants talmudique et de rabbins accompagnaient le corps en lisant des versets de torah pour l'élévation de l'âme de cette dame, dont on transmet le nom à chacun.

L'un d'entre eux s'exclama « mai oui, bien sûr ! Je connais cette dame, nous étions ensemble à Auschwitz ! Quand nous fûmes libérés, les américains apportèrent des camions pour nous

transporter, et cette dame y monta, puis redescendit. Elle remonta puis redescendit et ainsi de suite à plusieurs reprises jusqu'à descendre sans vouloir y remonter ! On lui demanda alors : "mais pourquoi ne veux tu pas remonter ?" Elle répondit : "mais regardez tous ces gens, tous ces corps ! On ne peut pas les laisser comme ça ! Je vais rester et m'occuper de tous afin qu'ils soient enterrés dignement". Et c'est ce qui se produisit, elle resta sur place et partit plusieurs jours après avec un autre camion ».

Cette vieille dame s'est occupé d'enterrer respectueusement les morts, tout Bnéi Brak est venu l'honorer à son enterrement ! Nul ne se rend compte de la portée de ses actes, et Hachem agit mesure pour mesure.

(Adaptation histoire racontée par le Rav Ron Chaya)

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(**"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלועוק ורפואה קרובה לבא**)
L'enfant Aharon ben Esther, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Doron ben Margalite, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Itsh'ak ben H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm Yaakov ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, H'édva bat Agnès, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguït Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkele (Malka) ben Esther, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן !**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785), Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliiahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'ai ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**